



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2006)
« 1^{er} Tour »
« Espoirs du Football »

LIEU : CRECY EN PONTHEIU
DATE : Mercredi 13 Novembre 2019
HORAIRE : 13H30

39 (dont 4GB) JOUEURS CONVOQUES

FRIVILLE ESCARBOTIN US (1)	<i>MEJRI Mathéo (?)</i>
FC ST VALERY (7)	<i>BELLEUELLE Tristan (MILD/MILG) – BOULANGER Ethan (MIL) – <u>DROUART Tristan (GB)</u> – QUENU Anthonin (DC/MIL) – TELLIER Victor (LD) – TUAL FERMAUT Jules (MIL) – VALENTIN Sacha (DC).</i>
BLANGY B. SEP (5)	<i>BOURSIER Enzo* (LG/LD) – <u>COSSARD Mathis* (GB)</u> – HOUYELLE Brice* (LD/MILD) – MARTEL Donatien* (ATT/ATTG) – LECOCQ Remy (MIL OFF).</i>
MERS AC (5)	<i>BATTEUX Kylian (MIL D) – GODEFROY Raphaël (LG) – GREGOIRE Raphaël* (DC) – MOPIN Mathéo* (ATT) – PARIS Thomas (MIL OFF/ATT).</i>
AS GAMACHES (18)	<i>BACQUET Laurent (DC) – BECQUET Raphaël* (MILD) – BLERIoT Ethan (DC) – <u>COUTARD Lilian* (GB)</u> – DECAYEUX Kelyan (ATTD) – DECAYEUX Noam (ATTD) – DUCROCQ Enzo* (LD) – GODIN Enzo* (LD) – <u>ISMAILI Nathan (GB)</u> – LANGLOIS Noah (MILG) – LECLERCQ Antoine* (MILD) – LEDOUX Kylian* (LG) – MAINECOURT Antoine (MILD) – MENIVAL Dylan (MIL) – MOREAU Even (ATTD) – RISH Robin* (ATT) – SUEUR Théo (ATTD) – VAND'HUYNSLAGER Noa (ATTD).</i>
CS CRECY (3)	<i>BUTAEYE Léandre (MIL) – FRABOULET Ryan (DEF) – HAUBOUT Paul* (ATT).</i>
ENCADREMENT	<i>VESTEGHEM Mathieu – MARTIN Hadrien (Blangy/Bouttencourt) – LARCHEVEQUE Mérédith (CS Crécy) – DUPUY Yurgen (St Valéry) – LEDOUX Fabien (Gamaches).</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	